

Annexe à l'extrait de comptes Fondations propres

Edition janvier 2020

Compte courant

Ce compte enregistre les opérations propres au compte courant. Les écritures sont comptabilisées à la date de valeur et sont déterminantes pour le calcul annuel de l'intérêt.

Les intérêts débiteurs (dès CHF 20.–) ou créditeurs (dès CHF 5.–) sont comptabilisés avec pour date de valeur le 31 décembre. L'écriture relative aux intérêts débiteurs ou créditeurs (si nécessaire) est passée à cette date. Il s'agit de la dernière écriture du relevé de compte.

Si le compte courant présente un solde en votre faveur, celui-ci est reporté sur la nouvelle facture. Il sera considéré comme acompte de primes pour l'année 2020.

Si le compte courant 2019 contient un grand nombre d'écritures, vous recevrez en plus un résumé de celles-ci, dans les prochains jours.

L'extrait de comptes vous renseigne également s'il existe des avoirs auprès de la Bâloise Vie SA (par ex. dépôt de primes, participation aux excédents accumulés).

Encaissement PLP/primes uniques

Ce compte présente les prestations de libre passage encaissées (y compris rachats EPL et indemnités de divorce) ainsi que les rachats effectués par le salarié/employeur. Dès que les documents nécessaires sont disponibles, la prestation est mise en compte à la personne assurée avec valeur à la date d'encaissement, puis inscrite au débit du compte.

Entrées de capitaux

Sur ce compte sont enregistrés les acomptes perçus en cas de reprises de contrats et les paiements ne pouvant être clairement classés ou affectés.

Diverses prestations en capital

Ce compte mentionne tous les versements effectués qui ne peuvent être attribués à une seule personne (virement des réserves mathématiques, acomptes en cas d'annulation de contrat etc.).

Prestations en capital retraite/décès

Toutes les prestations en capital en cas de départ à la retraite et en cas de décès, sont enregistrées sur ce compte.

Prestations en capital PLP/EPL

Ce compte est utilisé pour toutes les prestations de libre passage sortantes (y compris EPL et indemnités de divorce).

Dépôt de primes

La fondation propre peut, dans certaines limites, effectuer des versements en vue du paiement de cotisations d'employeur futures. Les versements sont crédités sur le compte de dépôt de primes uniquement si ceux-ci sont déclarés comme tels. Tout transfert sur le compte courant pour le paiement des primes doit faire l'objet d'un ordre écrit de la fondation propre. Le remboursement de ces fonds à la fondation propre n'est pas autorisé.

Excédents accumulés actifs/invalides

Les parts aux excédents versées sont présentées avec le bordereau annuel de primes. Dans le cadre des dispositions réglementaires, et par décision du comité de caisse, les fonds accumulés peuvent être utilisés pour augmenter les prestations d'assurance ou dans un autre but de prévoyance.

Excédents accumulés rentiers

Dans ce compte figurent les fonds qui – par décision du conseil de fondation – peuvent être utilisés pour augmenter les prestations assurées des bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants.

Réserves libres

Ce compte est constitué par l'accumulation des versements de la fondation ou par le transfert des parts aux excédents. Dans le cadre des dispositions réglementaires, ces réserves peuvent, sur décision du conseil de fondation, être utilisées pour des buts généraux de prévoyance. Un remboursement est exclu.

Taux d'intérêts

Compte	Débit	pour 2019 Crédit	Débit	pour 2020 Crédit
Compte courant*	3,75 %	0,00 %	3,75 %	0,00 %
Tous les comptes de dépôt		0,00 %		0,00 %

* Les intérêts passifs du compte courant sont seulement calculés à partir du 06.01.

Bâloise Vie SA

Aeschengraben 21, Case postale
CH-4002 Basel
Servie clientèle 00800 24 800 800
Fax +41 58 285 90 73
serviceclientele@baloise.ch

www.baloise.ch